



école d'études sociales et pédagogiques · Lausanne  
haute école de travail social et de la santé · Vaud

# DIPLÔME EN ART-THÉRAPIE

---

Diploma of Advanced Studies (DAS) HES·SO  
Cycle de formation 2020 - 2022

**Hes·SO**

Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz

University of Applied Sciences and Arts  
Western Switzerland

## Définition

---

L'art-thérapie, modalité relativement nouvelle parmi les prises en charge thérapeutiques et socio-éducatives, donne l'occasion d'explorer des situations personnelles et les potentialités de chacun à travers des expériences de créations artistiques.

En tant que thérapie à médiation artistique, l'art-thérapie propose une expérience créatrice favorisant une rencontre avec soi-même et la mobilisation de sa propre capacité d'expression et de symbolisation. Grâce à la mise en images, à la mise en formes et grâce au contact avec la matière, la personne développe ses sensations et perceptions dans des créations qui seront comme le miroir ou la représentation d'elle-même et de sa situation, favorisant une prise de conscience. Ce travail d'expression se déroule dans des relations individuelles ou groupales, dans un cadre professionnel défini au préalable ; ce cadre est au service du processus évolutif de la personne en accueillant les effets de soin de l'image (ou de la représentation) médiatrice et de l'histoire de sa création. C'est dans l'espace et la relation thérapeutique que la création devient productrice de liens et de sens.

**Paul Klee : "L'art ne donne pas une reproduction du visible, mais il rend visible".**

Les effets thérapeutiques de cette pratique à médiations artistiques se basent sur le processus créatif et sur l'émergence de l'expression personnelle dans un cadre formel et favorable. Notre orientation en art-thérapie se base sur la valeur thérapeutique de l'expression. L'art-thérapie devient un lieu d'expérience personnelle et interpersonnelle de la création facilitant l'évolution psychologique, notamment l'équilibre intérieur, la résolution de conflits, la connaissance et la conscience de soi et de l'autre, le dialogue et la communication entre humains.

Les art-thérapeutes pratiquent dans des institutions hospitalières, scolaires, éducatives et sociales pour des populations de tous les âges dans diverses situations existentielles. Dans leur pratique, qu'elles soient privées ou institutionnelles, ils sont systématiquement appelés à collaborer avec d'autres professionnels dans des projets d'accompagnement et/ou de soins concertés.

La possibilité de travailler la matière donne accès aux processus créatifs et thérapeutiques à nombre de personnes et de collectivités qui n'ont pas ou plus pour langage premier celui de la parole et du raisonnement logique. De même, certaines difficultés et certaines situations existentielles se transforment plus efficacement par le langage analogique de l'image dans le processus de médiation.

L'effet social des pratiques d'art-thérapie nous incite à les développer, car elles sont un facteur d'équilibrage et/ou de guérison pour de nombreuses personnes, dans des milieux divers. On constate un développement important dans le milieu des personnes âgées, dans les hôpitaux auprès des malades gravement atteints ou auprès de personnes souffrant de troubles alimentaires, auprès d'adolescent·e·s en crise grave, etc...

Réinscrire une recherche créative et artistique, dans les divers domaines de pratique des professionnel·le·s, a un effet autant individuel que groupal constaté par une remobilisation de dynamique et de sens, tout deux nécessaires à la résolution des crises par leur effet réunificateur.

## Public

---

Intervenant·e·s des champs sociaux, socio-sanitaires, psychologiques, pédagogiques, éducatifs, des beaux-arts ou champs apparentés, au bénéfice d'une pratique professionnelle de la relation d'aide désirant se spécialiser, augmenter leurs compétences ou modifier leur pratique vers un nouveau métier, voire une nouvelle fonction.

## Contenu de la formation

La formation vise à établir la capacité d'exercer l'art-thérapie sur le terrain en tant que spécialiste et la capacité de modéliser sa pratique par une mobilisation et une (re) construction des savoirs.

La pratique de l'art-thérapie suppose de bonnes connaissances théoriques en sciences humaines sur le fonctionnement de l'être humain, que ce soit du point de vue intrapsychique, relationnel, social et spirituel. Les connaissances en histoire et en sociologie de l'art ainsi que des pratiques artistiques sont incontournables étant donné qu'elles constituent la matière elle-même de l'expérience créatrice et de ses effets sur la personne et le groupe.

Le référentiel de compétences est construit à partir d'une définition générale de la pratique permettant de préciser les qualifications à acquérir.

Les compétences se regroupent en 4 pôles :



## **1. Une attitude personnelle**

L'art-thérapeute développe un ensemble de capacités et d'attitudes en terme de savoirs-être qui garantissent une action éthique propice à l'établissement d'une relation favorable au développement du ou des sujets participant·s.

Ces capacités peuvent s'énumérer comme suit :

- introspection
- autocritique
- authenticité
- bienveillance
- réceptivité, autorité, capacité de structuration de l'espace et du temps
- capacité à être surpris, émerveillé
- non-jugement

Cette compétence traverse les 3 autres.

L'attitude «juste» est une question concernant tout autant le positionnement pratique, théorique et méthodologique. Elle sera donc mobilisée d'une manière systématique.

## **2. Un accompagnement**

L'art-thérapeute peut indiquer, construire et adapter un suivi art-thérapeutique en développant des compétences à :

### **2.1 Structurer**

Définir un cadre structurant, un espace de travail et une atmosphère favorables à la créativité.

### **2.2 Accompagner un processus**

- Comprendre et accompagner un processus créatif en fonction du ou des sujets participants, de leurs demandes, de leurs situations, de leurs ressources et de leurs difficultés (ou pathologies). Ceci suppose la :
- Capacité à expliciter le choix du média proposé et utilisé selon les difficultés et les ressources du ou des sujets participants ainsi que de l'étape en jeu du processus de création.
- Capacité de lecture d'une oeuvre de manière «phénoménologique» : l'oeuvre se révèle, son auteur la révèle, elle n'est pas interprétée, mais regardée et écoutée grâce à la capacité d'associer la parole à l'oeuvre.
- Capacité de mettre en perspective, de formuler les processus afin de favoriser la prise de conscience et la transformation ainsi que la transposition des découvertes et des nouvelles acquisitions.
- Capacité de refléter au sujet participant les effets en termes d'éprouvés esthétiques de sa création.

### **2.3 Relier**

- L'art-thérapeute propose une relation à partir du développement de la :
- Capacité à révéler les possibilités du sujet, à mobiliser ses ressources, en particulier ses propres aptitudes et compétences d'expression, de symbolisation et d'autonomie.
- Capacité à observer et à être attentif en particulier au langage du corps dans l'espace et dans le lien à la matière.
- Capacité à tenir compte des projections et identifications entre lui-même et le patient, ainsi qu'entre lui-même, le patient et l'oeuvre à l'intérieur d'un contexte de travail spécifique.
- Capacité à élaborer les résistances sur les difficultés du processus créatif dans l'espace de jeu proposé.
- Capacité à favoriser l'intégration par le sujet participant du mouvement vital et dynamisant qui émerge de l'acte de créer, du contact avec la matière et du travail de symbolisation.

## 2.4 Evaluer

Capacité à évaluer sa pratique, construire une grille d'observation et d'évaluation, faire des bilans :

- Pour soi-même en termes d'autoévaluation.
- Pour les sujets participants en terme d'évaluation du processus.
- Pour l'institution dans laquelle le processus se déroule.

## 3. Un contexte de pratique

Dans le contexte de sa pratique, l'art-thérapeute développe les compétences de mise en oeuvre du projet, de collaboration avec les partenaires, d'organisation et de gestion.

### 3.1 Développer et collaborer

- Savoir coopérer avec une équipe pluridisciplinaire et collaborer avec les autres partenaires sociaux.
- Savoir penser et conduire son travail dans un réseau de professionnels en accordant les suivis et en sachant expliciter la méthodologie spécifique à l'art-thérapie.
- Savoir documenter, expliciter et communiquer publiquement la pratique et la théorie de l'art-thérapie.
- Savoir développer ses compétences et sa formation personnelle dans le cadre des exigences éthiques et déontologiques en vigueur.

### 3.2 Organiser et gérer

- Être capable d'organiser et de gérer financièrement et administrativement un atelier voire une entreprise, savoir y intégrer également les aspects juridiques et de santé publique.
- Savoir organiser et gérer l'atelier, son matériel, la conservation des oeuvres.

## 4. Une pensée

L'art-thérapeute développe la capacité de créer une pensée complexe et intégrative basée sur l'observation et favorisant la prise de conscience, l'analyse et la transposition des phénomènes.

- La capacité à penser la théorie et la pratique dans le contexte dans lequel le processus d'accompagnement se déroule et dans la spécificité de la méthodologie en art-thérapie.
- La capacité à observer, à transmettre les observations dans le respect des règles déontologiques.
- La capacité à analyser les étapes du processus créatif et savoir les penser en lien avec les sujets participants et leur unicité.
- La capacité à développer et élargir ses propres connaissances afin de favoriser pour les sujets participants la création de liens avec les savoirs existants, actuels ou ancestraux (savoirs scientifiques ou connaissances artistiques, symboliques, mythologiques, ...)

## Plan d'études modulaire

---

En conséquence, la formation proposée est construite sur les exigences théoriques et pratiques de ce qui vient d'être énoncé, se traduisant dans les quatre modules du programme.

### Module 1 : L'art d'accompagner

Pratiques et théories de l'accompagnement en art-thérapie.

### Module 2 : L'art de connaître

La construction des savoirs en art-thérapie.

### Module 3 : L'art de pratiquer

La construction des pratiques en art-thérapie.

### Module 4 : L'art de penser (module transversal)

La construction d'une posture de recherche en art-thérapie.



Les cours des modules sont organisés tout au long des 3 ans en parallèle, mais les évaluations sont planifiées et réparties dans le temps.

La formation est conçue de manière à permettre aux étudiant·e·s d'acquérir les compétences nécessaires à une pratique réfléchie et efficace de l'art-thérapie. Les modules et les cours sont construits en tenant compte du fait que les étudiant·e·s ont des compétences et des expériences professionnelles liées à leur première formation et leur pratique; ils se forment selon leur projet et leur choix et sont ainsi partenaires responsables de leur apprentissage. Les cours sont pensés de telle façon que se lient la matière théorique, l'expérimentation créative et la recherche dans une pédagogie active centrée sur l'apprenant·e.

## **Formation pratique**

---

Tout un réseau est tissé entre la formation et les lieux de pratique permettant d'offrir ou de construire avec les étudiant·e·s des places de stage d'observation et de pratique. Actuellement, la formation pratique est assurée dans un partenariat et une collaboration avec des institutions dans les domaines de la santé ou du travail social, assurant une à deux places de stage par an.

Le réseau des places de stage est répertorié sur une plateforme moodle à disposition des étudiants.

Chaque étudiant réalisera 260 heures de formation pratique sous la forme de stages dans au moins deux institutions accueillant des populations différentes. Un document spécifique en précise les conditions.

## **Orientation de la formation en matière de médiation**

---

La pratique de l'art-thérapie étant multiple et les médiations utilisées multiples également, la formation a été organisée autour d'une médiation privilégiée : les arts visuels et plastiques. Ce choix offre une garantie de sérieux dans la mesure où il permet d'approfondir certaines connaissances théoriques et pratiques en mettant l'accent sur le travail de création de l'image et ses effets. D'autres apports sont généralistes et transversaux; le cursus de formation et les enseignements restent ouverts à d'autres médiations dont la connaissance sera moins approfondie dans le cadre des cours.

Chaque étudiant·e est amené·e à faire de même : choisir librement une médiation (art visuel et plastique, théâtre, danse, clown, musique) dans laquelle il ou elle approfondit ses savoirs théoriques et pratiques tout en restant ouvert à d'autres médiations.

## **Structure et organisation**

---

L'organisation et la gestion du programme de formation pour l'obtention du certificat sont confiées à un comité pédagogique, placé sous la responsabilité de la Direction de la Haute école de travail social et de la santé | EESP | Lausanne. Un comité scientifique garantit l'adéquation de la formation aux besoins des terrains ainsi que sa scientificité.

### **Composition du Comité pédagogique :**

- Barbara Zbinden, responsable de la formation et des modules 2 "La construction des savoirs en art-thérapie" et 4 "La construction d'une posture de recherche en art-thérapie"
- Marcel Droz, art-thérapeute, graphiste, artiste, co-responsable du module 3 "La construction des pratiques en art-thérapie"
- Pierre André Sierro, art-thérapeute, master en sciences de l'éducation, responsable du module 1 "Pratiques et théories de l'accompagnement en art-thérapie" et co-responsable du module 3 "La construction des pratiques en art-thérapie"

Le Comité pédagogique assure la mise en œuvre du programme de formation ainsi que le processus d'évaluation des compétences acquises par les participant·e·s.

**Le Conseil scientifique** est constitué de partenaires représentant les divers pôles de savoirs.

Le conseil scientifique a pour tâche de garantir la cohérence de la formation par rapport à l'évolution socio-politique des pratiques et à l'évolution des connaissances scientifiques. Le conseil scientifique, dans sa composition d'origine, a participé à l'élaboration de ce programme ; il a en outre travaillé activement à l'évolution de la définition de la formation grâce à la représentation des divers lieux partenaires.

## **Liens avec le terrain**

---

L'APSAT (association suisse des art-thérapeutes) est un partenaire actif et impliqué depuis la création de la formation.

## **Enseignants, enseignantes et collaborations**

---

La formation en art-thérapie existe depuis 1988. Elle a d'abord été assurée par l'INPER (Institut de perfectionnement des travailleurs sociaux) puis, en se développant, reconnue par le Goldsmith's College de Londres, pionnier de la formation universitaire en art-thérapie.

La reconnaissance de la formation par la HES-SO la situe dans les formations de cliniciens validées offrant des possibilités multiples de développement.

Un ensemble d'enseignant·e·s provenant de milieux et de cultures professionnels très variés, sont mobilisé·e·s dans le cadre de la formation par les quatre responsables de modules.

## **Conditions d'admission**

---

Cette formation s'adresse aux personnes intéressées à la fois par l'art et par la thérapie et qui ont une expérience personnelle et/ou professionnelle dans les deux champs. Elle offre des perspectives de développement multiples qui se construisent à partir de la première formation et de l'insertion sociale des étudiant·e·s : certain·e·s augmentent leurs prestations en restant dans la même pratique, d'autres se spécialisent et d'autres encore changent de métier.

- Avoir un diplôme d'une Haute école (Bachelor ou équivalent) dans les champs psychologiques, sociaux, pédagogiques, sanitaires, éducatifs, beaux-arts ou champs apparentés.
- Justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle post-diplôme.
- Justifier d'une pratique artistique (portfolio artistique).

La sélection des candidat·e·s se fait sur dossier. Si la candidature est retenue, un entretien est organisé avec le ou la chef·fe de projet et un·e art-thérapeute enseignant dans le programme.

Sous certaines conditions, les personnes qui ne sont pas en possession des titres requis peuvent déposer leur candidature selon la procédure d'admission ad-hoc.

Le nombre de candidat·e·s accepté·e·s en formation et qui ne possèdent pas un diplôme de haute école ne doit pas excéder 40% des effectifs d'une volée.



## Formation personnelle

---

Les participant·e·s devront attester, au plus tard à la fin de la formation :

- Avoir réalisé un processus psychothérapeutique personnel de 100 heures avec un thérapeute reconnu.
- Avoir réalisé un processus art-thérapeutique de 50 heures dont 25 heures en individuel et 25 heures en groupe
- Avoir réalisé un stage d'observation de 20 heures dans un atelier d'art-thérapie (pré-stage organisé en collaboration avec le lieu de formation).
- Vérification des acquis artistiques et techniques dans le champ des arts visuels ou dans un autre champ pour les étudiant·e·s ayant une formation en sciences humaines (soit par des cours ou expériences suivies en atelier correspondant à un cours de base).
- Vérification des acquis en matière d'accompagnement et de connaissances de la relation d'aide pour les personnes au bénéfice d'une attestation de cours.

## Certification

---

Le DAS HES-SO en art-thérapie est délivré lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- avoir participé au moins à 90% de l'enseignement ;
- avoir obtenu les crédits correspondant aux 4 modules de formation ;
- avoir obtenu les crédits correspondant au travail de certificat.
- avoir fourni les documents validant la réalisation de la formation personnelle (voir ci-dessus)

Un processus de reconnaissance comme « Prestataires de module reconnu OdA Artecure » est en cours.

## Informations générales

---

**Durée de la formation** : 70 jours de cours, 20 jours de séminaire et 240 heures de stage

**Sessions** : les cours sont regroupés en session de 3 jours, 1 fois par mois durant 3 ans

**Crédits ECTS** : 40 crédits (soit 1'200 heures de travail sans la formation personnelle)

**Début de la prochaine formation** : janvier 2020

**Délai d'inscription** : selon les places disponibles

**Nombre de participant·e·s** : entre 18 et 24 personnes

**Coût de la formation** : CHF 18'000.-- (payable en 6 fois, sur facture)

**Finance d'inscription** : CHF 200.--

**Lieu de la formation** : Haute école de travail social et de la santé · EESP · Lausanne

**Informations complémentaires** : secrétariat de l'Unité de formation continue, Mme Emma Mottet, emma.mottet@eesp.ch, 021 651 03 12